

ENCADREMENT DES DIRECTIONS LOCALES UNIFIEES

FICHE N° 4

LES EMPLOIS HEA ADMINISTRATIFS

Le décret n°2010-988 du 26 août 2010 ouvre la possibilité pour les chefs de services comptables de la direction générale des finances publiques d'occuper des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise comportant des responsabilités particulières.

C'est ainsi que lors du groupe de travail du 9 mars 2011, la direction générale a indiqué que ce type d'emploi de chef de services comptables administratifs serait proposé aux cadres.

Les fonctions administratives entrant dans ce champ emportent un niveau d'exigence particulier et seront confiées à des chefs de services comptables de 3^{ème} catégorie (indice HEA).

Ces emplois sont précisément définis et localisés de façon à donner une grande lisibilité aux cadres potentiellement éligibles à ces fonctions.

Le volume d'emplois concerné devrait se situer autour de la centaine.

Il est proposé d'ouvrir, dès 2012, une première tranche d'une trentaine d'emplois de CSC administratifs.

La liste proposée s'inscrit dans les axes d'ores et déjà énoncés lors du groupe de travail précité. C'est ainsi qu'il est envisagé de positionner les emplois de CSC administratifs comme suit :

- Les fonctions de chargé de la maîtrise des risques des directions de 3^{ème} catégorie, dans le cadre de l'ouverture de ces fonctions aux cadres supérieurs issus des anciennes filières.
- Les fonctions de chefs de division pour la DNVSF (1 ouverture), DVNI (2 ouvertures) et DNEF (1 ouverture);
- Les fonctions de responsable des pôles nationaux de soutien au réseau de METZ, MONTPELLIER, CHATELLERAULT, BORDEAUX, TOULOUSE, LYON
- Les fonctions d'expertise particulièrement reconnue, en administration centrale.

La liste définitive des emplois sera présentée lors d'un prochain comité technique de réseau.

Les règles de gestion pour accéder à ces emplois de chefs de service comptable seront présentées lors d'une prochaine réunion technique d'approfondissement.